



Dès le déclenchement du plan canicule à la mi-juin, la Commune de Blonay - Saint-Légier a activé sa collaboration avec La Poste pour renforcer le suivi des personnes vulnérables durant l'été. Entre passages des facteurs, coordination par l'Office de la population et relais assuré le dimanche par l'OFPOP, ce dispositif vise à garantir un accompagnement attentif et continu lors des périodes de fortes chaleurs.

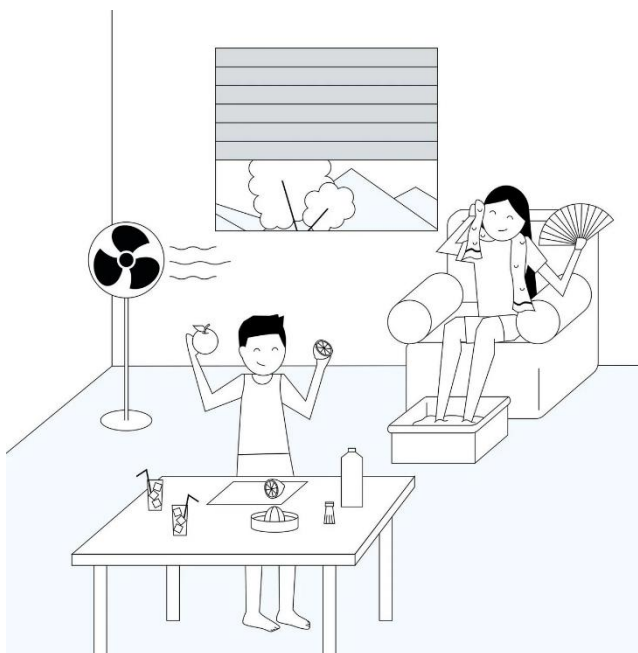
Plan canicule : une collaboration désormais active avec La Poste

Dès le déclenchement du plan canicule à la mi-juin, la Commune de Blonay - Saint-Légier a activé la collaboration mise en place avec La Poste pour le suivi des personnes vulnérables durant la période estivale.

Un dispositif renforcé pour l'été

Cette mesure, décidée par la Municipalité en 2025 et effective cette année, vise à garantir un accompagnement régulier et fiable des personnes inscrites au dispositif communal, tout en tenant compte des ressources disponibles au sein de l'administration durant l'été.

Depuis plusieurs années, la Commune applique, à la demande du canton, un plan canicule destiné à apporter une assistance aux personnes vulnérables en cas d'alerte déclenchée par le médecin cantonal. Jusqu'en 2024, ce suivi était assuré par l'Office de la population, puis par le service sociétal.



La Poste en appui du suivi

Les expériences passées ont montré que les absences estivales pouvaient rendre plus difficile la mobilisation rapide des ressources nécessaires lors d'épisodes de forte chaleur. La collaboration avec La Poste permet désormais de renforcer ce dispositif.

Concrètement, les facteurs prennent contact avec les personnes concernées dans le cadre de leurs tournées quotidiennes. Selon les besoins, ce suivi peut prendre la forme d'appels téléphoniques ou de visites. Un bref formulaire d'évaluation est ensuite transmis à la Commune, afin d'assurer le suivi des situations signalées.

Un relais assuré le dimanche

Le dispositif est organisé de manière à garantir une continuité durant toute la période concernée. La Poste assure le suivi du lundi au samedi, tandis que l'Office de la population prend le relais le dimanche, la Poste n'étant pas engagée ce jour-là.

L'Office de la population demeure chargé de l'établissement des listes, de l'envoi des courriers et de la coordination générale du dispositif. Le courrier d'information et d'inscription adressé au printemps aux personnes concernées précisait d'ailleurs que les appels et visites pouvaient être réalisés par La Poste, afin que le dispositif soit clairement identifié.

Une coordination en cas de situation particulière

En cas de situation particulière, l'Office de la population reste en contact avec La Poste. Si une levée de doute devait s'avérer nécessaire, il pourrait également solliciter l'Association Sécurité Riviera afin d'effectuer les vérifications utiles au domicile des personnes concernées.

Par cette collaboration, la Commune entend assurer une prise en charge attentive des personnes vulnérables durant les périodes de fortes chaleurs, en s'appuyant sur un partenaire de proximité présent quotidiennement sur le territoire communal et sur le suivi complémentaire assuré par l'Office de la population.

